

ASSEMBLÉE DU 30 janvier 2020

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 30 janvier 2020.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Joe Abou-Hamad, directeur de Aylmer Taxi, présente ses commentaires en lien avec le contrat de service de transport adapté destiné aux personnes handicapées, par taxis réguliers.

CA-2020-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2019

3. **Direction générale**
 - 3.1

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1 Octroi de contrat – réfection des piles du pont Noir

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Règlement d'emprunt numéro 157 autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour la réalisation partielle de la planification du projet de lien structurant de transport collectif dans l'ouest de la Ville de Gatineau

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Création de quatre (4) postes – Bureau de projets – étude d'un lien structurant vers l'ouest
 - 6.2 Modification de contrat – honoraires supplémentaires en lien avec le mandat de l'étude de l'ouest

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Modification de l'organigramme et clarification des rôles au Service de l'entretien
 - 7.2 Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien
 - 7.3 Octroi de contrat – service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis réguliers

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1 Octroi de contrat – mise en place d'une infrastructure BI

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Octroi de contrat – acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2020-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-003

Octroi de contrat – réfection des piles du pont Noir

ATTENDU QUE les trois (3) piles du pont Noir ont été construites il y a plus de cent (100) ans et que celles-ci présentent des signes d'usure et de fatigue de vieillissement, particulièrement dans la partie submergée;

ATTENDU QUE des travaux de maintenance, appuyés par des rapports d'inspection visuelle et sous-marine, sont nécessaires afin de maintenir la longévité et l'intégrité des piles, ces travaux se résumant à consolider la base sous-marine des piles, dans un coffrage d'acier et de béton, puis à refaire certains joints de maçonnerie;

ATTENDU QUE le 26 octobre 2019, la Société a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des piles du pont Noir et que suite à celui-ci, quatre (4) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction Polaris CMM Inc.	6 964 035,75 \$
Grandmont et Fils Ltée	7 024 437,05 \$
Construction FGK Inc.	7 064 839,18 \$
Inter-Projet	8 109 329,01 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'évaluation détaillée de ces soumissions, le consultant en ingénierie recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit l'offre de Construction Polaris CMM Inc.;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-011;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR : monsieur Martin Lajeunesse
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la réfection des piles du pont Noir soit octroyé à Construction Polaris CMM Inc., au montant de 6 964 035,75 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-004

Règlement d'emprunt numéro 157 autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour la réalisation partielle de la planification du projet de lien structurant de transport collectif dans l'ouest de la Ville de Gatineau

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société mène une étude de réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau et crée un Bureau de projets afin de suivre le déroulement des activités du projet;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet implique de nombreux partenaires et de nombreuses spécialités;

ATTENDU QUE les différentes phases de planification et de réalisation du projet vont s'échelonner sur plusieurs années;

ATTENDU QUE la Société se prépare à entamer la suite des activités de la phase de planification;

ATTENDU QUE la Société devra disposer de ressources humaines et confier des mandats externes afin de réaliser la suite du projet;

ATTENDU QUE la Société est éligible à une subvention de la part du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QUE les dépenses du projet sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 %, du fait de la nature ferroviaire du projet dans le cadre du PAGTCP;

ATTENDU QUE les coûts nécessaires à la réalisation des premières étapes du dossier de planification du projet sont évalués à 16 000 000 \$;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration approuve le Règlement d'emprunt numéro 157 pour la réalisation partielle de la planification du projet de lien structurant de transport collectif dans l'ouest de la Ville de Gatineau ainsi qu'un emprunt de 16 000 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 157 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-005

Création de quatre (4) postes – Bureau de projets – étude d'un lien structurant vers l'ouest

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société mène une étude de réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau et crée un Bureau de projets pour suivre le déroulement des activités du projet;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet implique de nombreux partenaires et de nombreuses spécialités;

ATTENDU QUE les différentes phases de planification et de réalisation du projet vont s'échelonner sur plusieurs années et que la Société se prépare à entamer la suite des activités de la phase de planification;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas actuellement de ressources humaines qu'elle pourrait dédier à temps plein à la réalisation de ces activités et que la Direction du développement, du marketing et des communications recommande la création des postes suivants afin de remédier à la situation, à savoir :

- Deux (2) postes réguliers de chargés de projets, classe CI-3 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;
- Un (1) poste régulier de responsable des communications et des relations avec la communauté, classe CI-5 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;
- Un (1) poste régulier d'agent d'administration de projets, classe CI-5 de la grille salariale des employés professionnels et de bureau.

ATTENDU QUE la Société est éligible à une subvention de la part du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP) et que les dépenses du projet sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 %, du fait de la nature ferroviaire de ce dernier;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-012;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de gestion et vu l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE soient créés deux (2) postes réguliers de chargé de projets à la Direction du développement, du marketing et des communications, classifiés sous la classe CI-3 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;

QUE soit créé un poste régulier de responsable des communications et des relations avec la communauté à la Direction du développement, du marketing et des communications, classifié sous la classe CI-5 de la grille salariale rattachée au personnel d'encadrement;

QUE soit créé un poste régulier d'agent d'administration de projets, à la Direction du développement, du marketing et des communications, classifié sous la classe V de la grille salariale rattachée aux employés professionnels et de bureau;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à entreprendre un processus de dotation en vue de combler ces postes;

QUE l'organigramme de la Direction du développement, du marketing et des communications soit modifié en conséquence et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-006

Modification de contrat – honoraires supplémentaires en lien avec le mandat de l'étude de l'ouest

ATTENDU QUE, selon le but 2 de son Plan stratégique 2017-2026, la Société souhaite jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire, au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société vise à identifier des solutions propres, durables, novatrices et adaptées au besoin des usagers, pour desservir en transport en commun l'ensemble de la Ville de Gatineau, dont la partie ouest;

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la Société a octroyé un contrat à WSP pour l'étude complémentaire pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau, lors de l'assemblée de son Conseil d'administration du 24 août 2018 (résolution CA-2018-086);

ATTENDU QUE les échanges avec les partenaires font ressortir le besoin d'analyses supplémentaires du côté d'Ottawa, de réunions additionnelles et un décalage de l'échéancier, occasionnant des coûts supplémentaires, à savoir :

Honoraires supplémentaires pour :	Montant (incluant les taxes)
Ajout d'analyses du côté d'Ottawa	502 555,73 \$
Réunions additionnelles	171 370,24 \$
Prolongation de l'échéancier au 31 décembre 2020	55 188,00 \$
Total :	729 113,97 \$

ATTENDU QUE la Société est éligible à une subvention de la part du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes (PAGTCP) et que les dépenses de ce projet sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 %, du fait de la nature ferroviaire de ce dernier;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-013;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de gestion et vu l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
 ET RÉSOLU :

QUE les trois (3) modifications au contrat de l'étude complémentaire pour la réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la Ville de Gatineau, octroyé à WSP, soient autorisées afin que l'ajout d'analyses du côté d'Ottawa soit effectué ainsi que l'ajout de réunions additionnelles et pour la prolongation de l'échéancier, tel que stipulé au préambule de la présente résolution, pour un montant total de 729 113,97 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-007

Modification de l'organigramme et clarification des rôles au Service de l'entretien

ATTENDU QU'une analyse des besoins de l'ensemble des directions de la Société, en termes de services requis de la part du Service de l'entretien, a été effectuée;

ATTENDU QUE la structure en place au Service de l'entretien a été étudiée et comparée à celles de sociétés de transport similaires;

ATTENDU QUE les recommandations recueillies dans le cadre de l'étude ACEMR et du premier livrable de l'étude ACEBR ont été prises en compte dans l'élaboration de la mission et de l'offre de service de l'Entretien;

ATTENDU le besoin de modifier la structure organisationnelle du Service de l'entretien afin de permettre la réalisation de sa mission et de son offre de service;

ATTENDU QUE la structure organisationnelle proposée permet l'implantation d'une culture d'imputabilité en matière de santé et sécurité, la clarification et l'inculcation des rôles et responsabilités favorisant la notion d'imputabilité, la flexibilité de l'organisation valorisant l'expertise des domaines spécialisés et la polyvalence opérationnelle, ainsi que l'émergence d'une relève;

ATTENDU QUE la structure proposée requiert un budget additionnel de 163 000,00 \$, à savoir :

Coûts au budget 2020 - incluant les avantages sociaux			
Description du poste		Poste	Coût
Abolition	Superviseur à l'entretien	-3	- 400 000 \$
	Directeur adjoint	-1	- 145 000 \$
	Ingénieur - Analyste planificateur	-1	- 121 000 \$
Directeur des Opérations			- 222 000 \$
Création	Chef de service	4	552 000 \$
	Adjoint au directeur	1	142 000 \$
	Ingénieur – support et amélioration continue	1	121 000 \$
	Agent administratif à l'Entretien	1	77 000 \$
	Techniciens : - Planification des travaux d'infrastructure - Amélioration continue et procédures	2	159 000 \$
Coût net			163 000 \$

ATTENDU QUE les fonds requis seront puisés du poste budgétaire « Imprévu », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-014;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE la modification de la structure organisationnelle du Service de l'entretien et le financement de la création des postes ci-haut mentionnés, à même le budget des « Imprévu », pour un montant de 163 000,00 \$, incluant les avantages sociaux, soit autorisée;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à entreprendre un processus de dotation en vue de combler ces postes;

QUE l'organigramme du Service de l'entretien soit ainsi modifié et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-008

Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien

ATTENDU QUE la convention collective liant la Société et le Syndicat Uni du Transport (local 591) a été signée le 3 novembre 2017;

ATTENDU QUE tel que rédigé, certains articles laissent place à l'interprétation;

ATTENDU QUE les parties ont eu des échanges afin de discuter des enjeux et de convenir de nouveaux textes dans le but de faciliter l'application desdits articles relatifs aux remplacements, à l'application des pauses avec les modifications au Code canadien du travail, à l'ajout de nouvelles tâches au titre d'emploi « préposé à l'entretien des immeubles et terrains et réparation des abris et arrêts – menuiserie » et afin d'éviter l'arbitrage d'un grief concernant le processus des uniformes à l'entretien (grief 2018-29),

ATTENDU QUE toute modification apportée à la convention collective doit être approuvée par le Conseil de la Société;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE les lettres d'entente suivantes modifiant les textes de la convention collective des chauffeurs urbains et employés du Service de l'entretien, jointes en annexe, soient approuvées :

- 2019-07
- 2019-24
- 2019-26
- 2019-27

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-009

Octroi de contrat – service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis réguliers

ATTENDU QUE les contrats pour assurer le service de transport par taxis destiné aux personnes handicapées viennent à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QU'un appel d'offres public (DS2019-178-08) a été lancé afin d'obtenir les services d'intermédiaires de taxis pour le service de transport adapté aux personnes handicapées par taxis réguliers pour une durée de 4.33 ans, incluant deux (2) années d'option;

ATTENDU QUE les attentes et les normes de livraison de service ont été rehaussées, afin d'améliorer la qualité du service livré à la clientèle à mobilité réduite;

ATTENDU QUE les options de renouvellement sont conditionnelles à l'atteinte des normes de livraison de service;

ATTENDU QUE les services de taxis seront rémunérés au taximètre;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont déposé une offre conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Frais administratif secteur 1	Frais administratif secteur 2
140689 Canada Limitée (Taxi Loyal – Groupe Loyal)	-0.01 %	-0.01 %
10210579 Canada Inc. (Bob Taxi)	18.00 %	15.00 %
Aylmer Taxi	20.00 %	---

ATTENDU QUE le Service du transport adapté et la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter la soumission présentée par 140689 Canada Limitée (Taxi Loyal – Groupe Loyal);

ATTENDU QUE la dépense totale pour l'octroi du contrat pour le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis réguliers, en fonction de l'achalandage actuel, est évaluée à 6 500 000,00 \$ pour ce nouveau contrat, incluant les options de renouvellement;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-016;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour assurer le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis réguliers, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 juillet 2022, incluant deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune, soit octroyé à 140689 Canada Limitée (Taxi Loyal-Groupe Loyal).

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-010

Octroi de contrat – mise en place d'une infrastructure BI

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de développement des tableaux de bord, la Société a besoin de se doter d'un outil d'intelligence d'affaires dynamique, adapté aux dispositifs d'affichage actuels, afin de présenter les indicateurs et tableaux de bord, pour faciliter la prise de décision;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant à faire l'acquisition d'une infrastructure BI et qu'à la suite de celui-ci, une seule offre a été reçue et que celle-ci est conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)	Rang
Service Informatique D.L. Inc.	111 908,46 \$	1

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des ressources informationnelles recommandent d'accepter l'offre de Service Informatique D.L. Inc;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-004;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition d'une infrastructure d'intelligence d'affaires BI soit octroyé à la firme Service Informatique D.L. Inc, au montant de 111 908,46 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-011

Octroi de contrat – acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines

ATTENDU QUE les systèmes permettant la gestion des ressources humaines, actuellement en place à la Société, sont désuets, la plupart datant des années 1980, qu'ils représentent une barrière technologique et qu'ils ne répondent plus aux besoins en matière de gestion des ressources humaines;

ATTENDU QU'une gestion des ressources humaines performante requiert un outil unique et intégré, adapté à la réalité opérationnelle et stratégique et permet d'optimiser l'ensemble des activités à court, moyen et long termes;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau système de gestion des ressources humaines est un projet aligné avec le Plan stratégique (buts stratégiques 1 et 3) ainsi qu'avec le Plan directeur RH (but 1);

ATTENDU la croissance actuelle et projetée de la Société dont l'effectif atteindra mille cent cinquante (1150) employés d'ici 2023;

ATTENDU QUE la Société a lancé le 1^{er} novembre dernier, un appel d'offres public afin de faire l'acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission a été reçue, à savoir :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes	Point age final	Rang
Telus Employer Solutions Inc.	1 716 662,97 \$	1.00	1

ATTENDU QUE Telus Employer Solutions Inc. a proposé une solution de type « clé en main », soit le logiciel VIP de la firme DLGL Inc., et que cette entreprise est un représentant autorisé d'implantation au Québec;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a évalué la soumission selon la grille d'évaluation approuvée par le Comité de gestion le 20 novembre 2019 et qu'il a confirmé que la soumission de la firme Telus Employer Solutions Inc. est conforme;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-008;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition d'un système intégré de gestion des ressources humaines, tel que stipulé au préambule de la présente résolution, soit octroyé à Telus Employer Solutions Inc., au montant de 1 716 662,97 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-012

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 30 janvier 2020**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux